



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D’AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**Convention d’amodiation
SCI du Château**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 29/09/2021

Publiée le 29/09/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

CONVENTION D’AMODIATION SCI DU CHATEAU

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l’urbanisme et notamment l’article L. 151-33 ;

VU le Plan Local d’Urbanisme approuvé le 9 février 2015 ;

VU la demande de Permis Construire déposé par la SCI du Château enregistré sous le numéro PC 091 232 21 10010, concernant la parcelle cadastrée AB 200 sis 10 Place du Marché ;

CONSIDÉRANT la nécessité d’obtenir une concession de 8 places de stationnement à long terme dans un parc public de stationnement ;

CONSIDÉRANT l’avis de la Commission Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme, et Aménagement du Territoire en date du 14 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l’avis de la Commission Finances en date du 16 septembre 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

APPROUVE l’amodiation, au prix total de 80 000 Euros, de huit places de stationnement sise Parking de la Sablière à La Ferté-Alais, au profit de la SCI du Château ;

PRÉCISE que le montant de la redevance s'élèvera à 666.67€ par place et par année, soit 80 000 € pour 8 places ;

PRÉCISE que le montant des charges s'élève à 190€ par place et par an (soit 1520€ /an pour 8 places) qui sera redevable par la copropriété de l'immeuble, sis 10 Place du Marché, parcelle cadastré AB 200 ;

DIT que cette redevance sera actualisée tous les ans selon l'indice de la consommation des ménages urbains hors tabac ;

PRÉCISE qu'en cas de renouvellement de l'amodiation, et afin de rester en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la redevance sera à la charge de la copropriété de l'immeuble sis 10 Place du Château, parcelle cadastré AB 200 ;

DIT que tous les frais de notaire y compris l'établissement des actes seront à la charge exclusive de l'amodiataire, soit la SCI Du Château ;

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires, ainsi que tous les avenants ou prorogations liées à cette amodiation ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire
Mariannick MORVAN

